



Numéro 163 - octobre 2011

Premières tendances dans le Territoire de Belfort



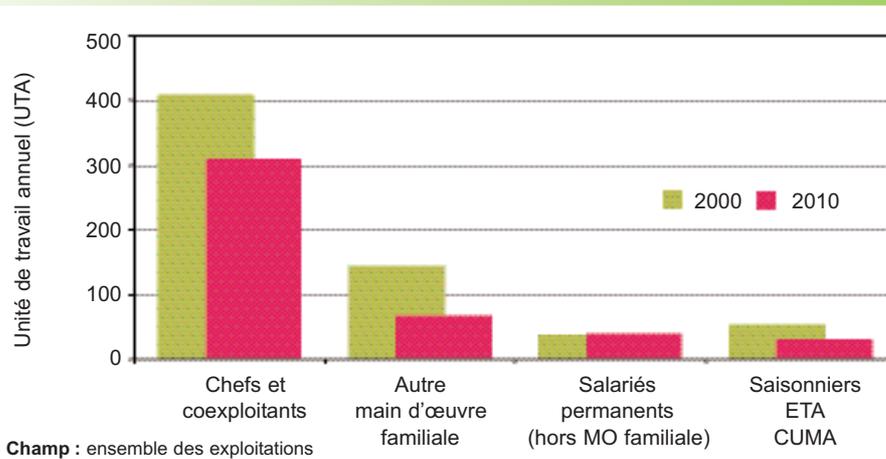
Une majorité de petites exploitations dans le Territoire de Belfort

En 2010, le Territoire de Belfort compte 770 actifs agricoles dont les deux tiers sont exploitants. Une majorité d'entre eux travaillent dans des petites exploitations, pour la plupart à mi-temps ou moins. Les exploitants belfortains ont la moyenne d'âge la plus élevée de Franche-Comté et près de six sur dix ont 50 ans ou plus. La baisse de 30% en dix ans du nombre d'exploitations concerne essentiellement les petites structures, qui restent néanmoins proportionnellement plus nombreuses que dans les autres départements franc-comtois. Plus qu'ailleurs, l'agriculture du Territoire est confrontée à la péri-urbanisation. Quatre exploitations sur dix se trouvent dans des communes appartenant à une unité urbaine.

En 2010, 770 actifs agricoles travaillent de façon permanente dans les exploitations du Territoire de Belfort contre 1 080 en 2000. C'est dans les petites exploitations que la perte des actifs a été la plus importante (- 190). Néanmoins, malgré ce recul marqué, près de la moitié des actifs agricoles travaillent encore dans des petites structures contre

seulement un quart au niveau régional. Même si leur poids économique reste marginal (7% du potentiel de production du département), ces petites entités emploient près d'un quart de la main d'œuvre agricole en équivalent temps plein. Cette part est beaucoup plus importante qu'en région (11%) ou en France métropolitaine (14%).

Les exploitants contribuent à 70% du temps de travail



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Parmi les actifs, 520 sont chefs d'exploitation ou coexploitants soit une baisse de 25% en dix ans. Ceux-ci assurent l'essentiel de l'activité et représentent 70% des postes équivalent temps plein. Comme partout ailleurs, l'aide familiale est en recul. Elle ne contribue plus qu'à hauteur de 15% au travail fourni contre 23% en 2000.

Le recours à l'emploi de salariés dans les exploitations du département est faible mais progresse légèrement en dix ans, aussi bien en effectifs qu'en temps de travail (9% du total). La main d'œuvre occasionnelle ou saisonnière apporte 6% des

postes équivalent temps plein pour compléter la force de travail nécessaire au bon fonctionnement des exploitations du Territoire.

Le temps de travail consacré à leur exploitation par les agriculteurs territoriaux est très lié à la taille de la structure. La quasi totalité des exploitants des moyennes et grandes exploitations travaillent à temps complet. A l'inverse, moins de 10% des exploitants de petites structures sont à temps plein. Dans ces fermes qui ne procurent généralement qu'un revenu de complément aux exploitants et leur famille, la très

grande majorité d'entre eux consacrent moins d'un mi-temps à leur exploitation. Dans le Territoire, les exploitants des petites structures exercent plus souvent une profession principale non agricole que dans les autres départements de la région (44% contre 33% au niveau Franche-Comté). Quand ils travaillent aussi à l'extérieur de leur exploitation, plus de la moitié sont employés et moins de 20% sont ouvriers. En revanche, ils sont moins nombreux à être retraités de l'agriculture ou d'un autre secteur (moins d'un tiers contre 42% pour la région).

Une majorité de petites exploitations

Fin 2010, le Territoire de Belfort compte 445 exploitations agricoles soit 28% de moins qu'en 2000. Les trois quarts des disparitions sur la période concernent les petites exploitations (moins de 25 000 € de potentiel de production) contre seulement 30% au niveau régional. Néanmoins, ces dernières sont encore très majoritaires et représentent 58% des exploitations du département soit 22 points de plus qu'en Franche-Comté. Le nombre de grandes exploitations de 100 000 € et plus de potentiel de production, est également en baisse, contrairement à l'échelon régional. Elles ne représentent que 19% des

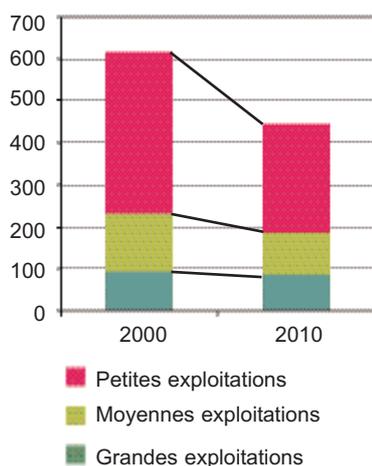
structures agricoles, soit 12 points de moins qu'au niveau régional. Mais elles réalisent 70% de la production agricole du département et concentrent 60% de la surface utilisée par les exploitations. Peu nombreuses, elles sont néanmoins performantes et affichent le meilleur potentiel de production moyen de la région.

Tous types d'exploitations confondus, la SAU moyenne dans le Territoire de Belfort est nettement inférieure à celle du niveau régional en raison du nombre important de petites structures. Mais comme ailleurs, elle a progressé, de 12 ha, depuis 2000, pour atteindre 45 ha par exploitation.

En dix ans, la part des exploitations sous statut sociétaire (GAEC, EARL ou autre) est passée de 13 à 19%. Ce pourcentage atteint plus de 70% pour les grandes exploitations. Ce type de forme juridique est en effet mieux adapté à ces structures qui s'apparentent de plus en plus à des entreprises. En revanche, la quasi totalité des petites exploitations continuent d'adopter un statut individuel. Comme au niveau régional et national, la part des EARL a progressé dans le Territoire, en particulier parmi les grandes exploitations (passant de 18 à 27%) alors que celle des GAEC est restée stable.

Disparition marquée de petites exploitations

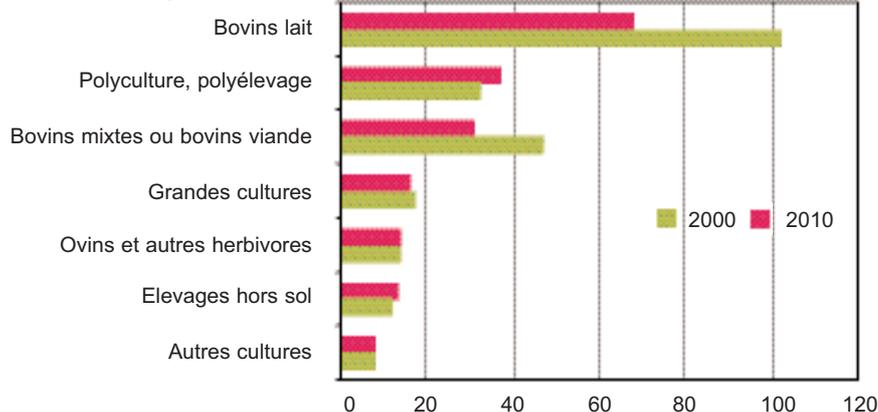
Nombre d'exploitations



Source : Agreste - Recensements agricoles

Une agriculture plus variée que dans les autres départements

Orientation des exploitations



Champ : moyennes et grandes exploitations.

Nombre d'exploitations

Source : Agreste - Recensements agricoles

Une agriculture plus diversifiée et plus péri-urbaine qu'ailleurs

Dans un département très urbanisé, la part de la surface utilisée par les exploitations agricoles ne représente qu'un tiers du territoire alors qu'elle atteint 41% pour la Franche-Comté.

L'activité agricole est moins spécialisée et plus diversifiée dans le Territoire de Belfort que dans les trois autres départements franc-comtois. Ainsi, aucune orientation technico-économique (OTEX) ne concentre plus de 20% des exploitations comme c'est le cas dans le Doubs notamment où plus de 60% des structures sont spécialisées dans l'élevage laitier. De plus, cinq spécialisations regroupent chacune au moins 10% des structures. A la différence des autres départements de la région, l'élevage laitier n'est pas la première orientation en nombre d'exploitations, toutes tailles confondues. Elle est devancée par l'élevage d'ovins, caprins et autres herbivores et les exploitations de polyculture et polyélevage.

Le Territoire se caractérise par une agriculture péri-urbaine très importante. Ainsi, près de 40% des exploitations et 26% de la SAU sont

situées en zones urbanisées contre respectivement 13 et 7% pour l'ensemble de la Franche-Comté. Et les caractéristiques des exploitations varient fortement selon qu'elles sont localisées en milieu rural ou plus urbain.

Dans les zones soumises à la pression foncière, les trois quarts des exploitations sont des petites structures contre moins de 50% en zones rurales. En conséquence, la SAU moyenne n'y dépasse pas les 30 ha par exploitation. D'autre part, dans ces zones péri-urbaines, l'élevage d'ovins, caprins et autres herbivores représente 40% des exploitations, pour la quasi totalité d'entre elles des petites fermes. Viennent ensuite les élevages de bovins orientés viande (16%) et l'orientation combinant polyculture et élevage (15%).

Dans les zones plus rurales, la répartition entre spécialisations est plus équilibrée. Les grandes cultures, l'élevage laitier et l'élevage d'ovins, caprins sont les trois orientations principales et regroupent chacune environ 20% des exploitations.

770 actifs agricoles dont 520 chefs d'exploitations ou coexploitants

Près de la moitié des exploitants consacrent moins d'un mi-temps aux travaux agricoles.

Forte proportion de petites exploitations

La SAU moyenne des exploitations est inférieure de 23 ha à la moyenne régionale

Les petites structures majoritaires dans les disparitions

70% des grandes exploitations sont en forme sociétaire

La SAU ne couvre qu'un tiers du département

L'élevage laitier est moins présent que dans les autres départements

La forte péri-urbanisation influence la structure des exploitations

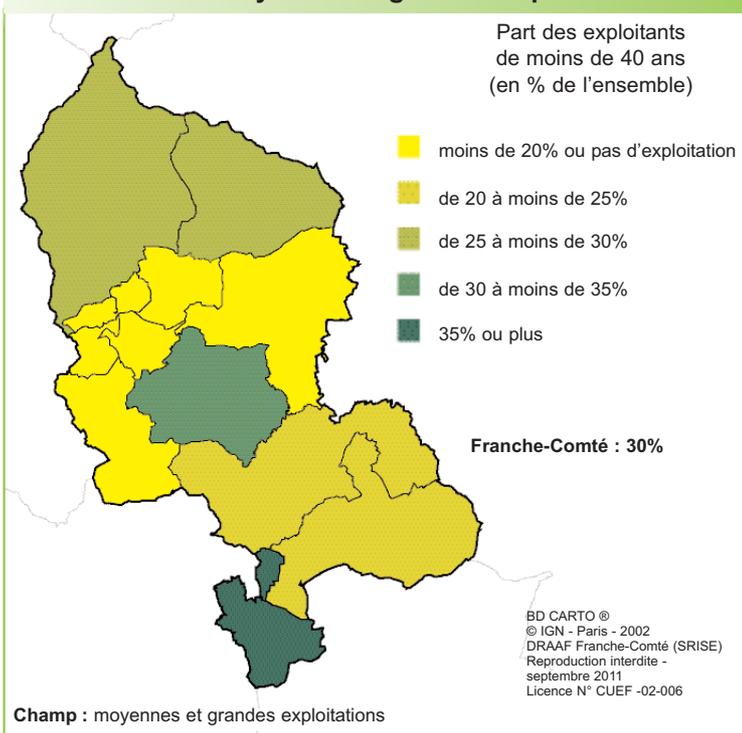
La moyenne d'âge des exploitants est la plus élevée de Franche-Comté

Seulement 17% des exploitants ont moins de 40 ans

La part des femmes reste en dessous de 20%

Quatre exploitants sur 10 ont suivi une formation agricole secondaire

23% des exploitants ont moins de 40 ans dans les moyennes et grandes exploitations



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Des exploitants plus âgés que dans le reste de la région

La population agricole du Territoire est de plus en plus âgée. La moyenne d'âge des exploitants y est la plus élevée de Franche-Comté. Elle s'établit à 51 ans contre 48 ans pour l'ensemble de la région.

En dix ans, la part des exploitants âgés de 50 ans et plus a progressé de 11 points. En 2010, elle atteint 57% dans le Territoire contre 46% pour la Franche-Comté, en raison du poids important des petites exploitations. Dans celles-ci, la moyenne d'âge des exploitants est plus élevée (55 contre 47 ans pour les plus grandes structures) et sept exploitants sur dix ont 50 ans et plus (43% dans les autres exploitations). Autre signe du vieillissement plus marqué dans le département, les exploitants âgés de 50 à 59 ans sont la seule classe d'âge à progresser en effectifs dans la région.

Peu nombreux, les jeunes agriculteurs sont mieux formés que leurs aînés. Les deux tiers des chefs et coexploitants de moins de 40 ans sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre moins de 30% parmi ceux de 40 ans et plus. Les exploitants du Territoire sont en revanche moins nombreux à avoir suivi une formation agricole qu'ailleurs dans la région.

Portrait des exploitations du Territoire de Belfort

	Ensemble		dont moyennes et grandes		dont OTEX bovin lait		dont OTEX ovins, et autres herbivores		dont OTEX polyculture-polyélevage	
	2010	Evo-lution depuis 2000	2010	Evo-lution depuis 2000	2010	Evo-lution depuis 2000	2010	Evo-lution depuis 2000	2010	Evo-lution depuis 2000
Exploitations agricoles (<i>exploitations</i>)	445	- 28%	190	- 19%	70	- 41%	130	- 24%	70	- 33%
<i>dont GAEC et EARL (exploitations)</i>	80	+ 4%	75	+ 1%	30	- 12%	5	0%	20	+ 13%
PBS moyenne (<i>milliers d'€/exploitation</i>)	60	+ 25%	133	+ 14%	132	+ 31%	12	+ 24%	96	+ 133%
Superficie agricole utilisée (<i>milliers d'ha</i>)	20	- 1,6%	18	+ 0,1%	7	- 19,5%	1	- 0,6%	5	+ 47,3%
Superficie agricole utilisée moyenne (<i>ha</i>)	45	+ 36%	96	+ 24%	96	+ 36%	9	+ 31%	78	+ 120%
Chefs d'exploitation et coexploitants (<i>personnes</i>)	520	- 26%	250	- 17%	90	- 36%	130	- 24%	90	- 27%
Salariés permanents (<i>personnes</i>)	55	+ 8%	50	+ 11%	10	- 11%	5	+ 200%	10	+ 233%
Travail agricole (<i>UTA</i>)	440	- 31%	340	- 26%	120	- 39%	60	- 23%	90	- 20%
Nombre de bovins (<i>têtes</i>)	19 250	- 6%	18 000	- 6%	7 400	- 23%	400	- 3%	4 600	+ 47%
Exploitations ayant des vaches laitières	120	- 32%	110	- 27%	70	- 41%	5	+ 133%	25	+ 15%
Nombre de vaches laitières (<i>têtes</i>)	5 300	- 10%	5 275	- 10%	3 200	- 24%	50	+ 13%	1 170	+ 58%
Exploitation ayant des vaches nourrices	140	+ 25%	70	- 22%	10	- 47%	20	- 19%	30	- 16%
Nombre de vaches nourrices (<i>têtes</i>)	2 650	+ 32%	2 150	- 3%	85	- 40%	135	- 11%	600	+ 20%
Nombre de porcins (<i>têtes</i>)	3 150	- 14%	3 150	- 13%	5	- 97%	5	- 45%	1 625	+ 1201%
Nombre d'ovins (<i>têtes</i>)	2 550	- 23%	1 600	+ 31%	160	+ 60%	1 600	- 20%	250	- 57%

Source : Agreste - Recensements agricoles

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découpées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ Les **actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole. Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet. Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail. L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (OTEX)**.

■ Les cheptels sont connus en nombre de têtes. Leur mesure en **unité de gros bétail (UGB)** permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr et sur www.draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique

191, rue de Belfort - Immeuble Orion - 25043 BESANÇON CEDEX Tél. : 03 81 47 75 50 - Fax : 03 81 47 75 05

- Directeur : Pascal WEHLÉ
- Rédaction : Lionel MALEGUE
- Dépôt légal : à parution
- Prix : 4,50 Euros

- Directeur de la publication : Florent VIPREY
- Composition : Marie-Claire PETIT-MAIRE
- ISSN : 0246-1803
- © Agreste 2011

